



Conseil économique  
et social

PROVISOIRE

E/1994/SR.47

25 janvier 1995

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond pour 1994

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 47e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 28 juillet 1994, à 10 heures

Président : M. BUTLER (Australie)  
puis : M. BOTEZ (Roumanie)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA  
COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)

QUESTIONS SOCIALES ET HUMANITAIRES ET DROITS DE L'HOMME : RAPPORTS DES ORGANES  
SUBSIDIAIRES, CONFERENCES ET QUESTIONS CONNEXES (suite)

d) QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

QUESTIONS RELATIVES A L'ECONOMIE ET A L'ENVIRONNEMENT : RAPPORTS DES ORGANES  
SUBSIDIAIRES, CONFERENCES ET QUESTIONS CONNEXES (suite)

/...

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

SOMMAIRE (suite)

- a) DEVELOPPEMENT DURABLE
- f) RESSOURCES NATURELLES
- g) ENERGIE
- i) STATISTIQUES

COOPERATION REGIONALE DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS LES DOMAINES CONNEXES (suite)

QUESTIONS DE COORDINATION (suite)

- a) RAPPORTS DES ORGANES DE COORDINATION
- b) COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE
- c) COLLABORATION MULTISECTORIELLE CONCERNANT L'OPTION "TABAC OU SANTE"

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET QUESTIONS CONNEXES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS LES DOMAINES CONNEXES (suite)

La séance est ouverte à 10 h 30.

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (suite) (E/1994/L.27 et L.40)

Le PRESIDENT invite le Conseil à reprendre l'examen du projet de résolution E/1994/L.27, intitulé "Débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil économique et social", et du projet de décision E/1994/L.40, intitulé "Débat de haut niveau du Conseil économique et social consacré en 1995 aux activités opérationnelles".

En l'absence d'objection, il considère que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution E/1994/L.27 et le projet de décision E/1994/L.40.

Il en est ainsi décidé.

M. RAMOUL (Algérie) demande que toutes les modifications et corrections précédemment adoptées pour le projet de résolution E/1994/L.27 et le projet de décision E/1994/L.40 soient incorporées dans les textes finals.

QUESTIONS SOCIALES ET HUMANITAIRES ET DROITS DE L'HOMME : RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES, CONFERENCES ET QUESTIONS CONNEXES (suite)

d) QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME (E/1994/L.44)

Le PRESIDENT présente le projet de décision E/1994/L.44, intitulé "Projet de décision soumis par le Président du Conseil", concernant les dates de la session ordinaire de 1995 de la Commission des droits de l'homme, et propose que toute décision sur ce projet soit remise jusqu'à la prochaine réunion formelle du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

QUESTIONS RELATIVES A L'ECONOMIE ET A L'ENVIRONNEMENT : RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES, CONFERENCES ET QUESTIONS CONNEXES (suite)

a) DEVELOPPEMENT DURABLE (E/1994/33-E/CN.17/1994/20, E/1994/L.45)

Le PRESIDENT appelle l'attention du Conseil sur le rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa deuxième session, contenu dans le document E/1994/33-E/CN.17/1994/20, qui a été par erreur diffusé avant d'avoir été soumis au Rapporteur de la Commission pour examen. S'il avait pu prendre connaissance du rapport, le Rapporteur aurait introduit

de brefs commentaires sur les points suivants : changement des modes de consommation et de production; échanges et environnement; augmentation de l'aide financière; indicateurs et, compte tenu de la cessation des travaux du Groupe de travail sur le transfert des techniques, priorité à accorder à la question du transfert des techniques.

M. FLORENCIO (Rapporteur de la Commission du développement durable) lit le texte du chapitre VIII intitulé "Réunion de haut niveau", qui doit être incorporé dans la version finale du rapport de la Commission sur les travaux de sa deuxième session, contenu dans le document E/1994/33.

Il fait savoir que lorsque le nouveau texte sera incorporé, les choses seront en ordre.

Le PRESIDENT demande si une délégation souhaite faire des commentaires sur le texte à incorporer dans le rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa deuxième session.

M. RAMOUL (Observateur de l'Algérie) indique que la référence à l'Algérie doit être modifiée comme suit : "Algérie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine".

Mlle MONTAÑO (Observateur de la Bolivie) note que toutes les références au mois de juillet dans les dates indiquées dans le document sont incorrectes et que le mois à mentionner est le mois de mai. Elle demande également qu'il soit fait mention du Ministre du développement durable et de l'environnement de la Bolivie, qui a aussi participé la 9e réunion tenue le 27 mai 1994.

Mme BELMAR (Mexique) demande qu'au paragraphe concernant la 9e réunion, tenue le 27 mai 1994, le Mexique soit ajouté à la liste des pays dont un des hauts responsables a fait des déclarations à la Commission.

Projet de décision E/1994/L.45

M. BARAC (Roumanie), présentant le projet de décision E/1994/L.45 intitulé "Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa deuxième session et ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission" propose d'apporter les modifications de forme ci-après à l'alinéa a) du projet de décision : à la troisième ligne, supprimer la virgule après "est entériné"; à la quatrième ligne, remplacer le mot "sur" après "résolution

finale" par le mot "de"; et à la cinquième ligne, supprimer la virgule après "Conseil". Il demande au Conseil d'adopter la décision sans procéder à un vote.

Le PRESIDENT propose que la décision concernant le projet de décision E/1994/L.45 soit reportée jusqu'à la prochaine réunion formelle du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

f) RESSOURCES NATURELLES

g) ENERGIE

Le PRESIDENT (Roumanie) dit qu'au cours des consultations informelles il a été convenu de remettre l'examen des alinéas 6 f) et 6 g) à la reprise de la session du Conseil.

En l'absence d'objection, le PRESIDENT considère que le Conseil souhaite remettre l'examen des alinéas 6 f) et 6 g) à la reprise de sa session de fond de 1994.

Il en est ainsi décidé.

i) STATISTIQUES (E/1994/29)

Décision concernant les projets de décision contenus dans le rapport de la Commission de statistique sur sa session extraordinaire ainsi que l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-huitième session de la Commission

Le PRESIDENT appelle l'attention sur le projet de décision figurant dans le chapitre I, section A, du rapport de la Commission de statistique, contenu dans le document E/1994/29.

Le projet de décision est adopté.

Le PRESIDENT propose que le Conseil prenne note de la documentation ci-après au titre du point 6 : rapport de Comité de la planification du développement sur sa vingt-neuvième session (E/1994/22); rapport du Secrétaire général intitulé "Réunion consultative sur les moyens de mieux mobiliser des ressources pour le financement de la science et de la technique au service du développement" (E/1994/59); La situation économique et sociale dans le monde 1994 (E/1994/65 et Corr.1); rapport du Secrétaire

général sur la coopération technique entre pays en développement (E/1994/69); rapport du Secrétaire général contenant une version préliminaire de L'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (E/1994/86); rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur sa quatrième session extraordinaire (A/49/223-E/1994/105); rapport du Conseil du commerce et du développement sur la deuxième partie de sa quarantième session (A/49/15 (vol. I)); rapport de la Commission de la population sur sa vingt-septième session (E/1994/28); rapport du Secrétaire général sur la treizième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (E/1994/74 et Add.1); rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en vue d'atténuer les conséquences écologiques, pour le Koweït et d'autres pays de la région, de la situation entre l'Iraq et le Koweït (A/49/207-E/1994/92 et Corr. 1); rapport du Secrétaire général sur la onzième Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (E/194/56); et rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (A/49/179-E/1994/82).

Il en est ainsi décidé.

COOPERATION REGIONALE DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS LES DOMAINES CONNEXES (suite) (E/1994/L.42)

M. COHEN (Etats-Unis d'Amérique), présentant le projet de résolution E/1994/L.42 intitulé "Processus de paix au Moyen-Orient", précise que l'Autriche, la Belgique, le Bénin, le Brésil, l'Estonie, la Grèce, l'Irlande, l'Italie et la Pologne se sont joints aux auteurs. Il espère que cette résolution sera adoptée par consensus.

QUESTIONS DE COORDINATION (suite) (A/49/204- E/1994/90, A/49/205-E/1994/91)

- a) RAPPORTS DES ORGANES DE COORDINATION (A/49/16, Partie I; E/1994/4, E/1994/19)
- b) COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE (E/1994/98, E/1994/L.43)

- c) COLLABORATION MULTISECTORIELLE CONCERNANT L'OPTION "TABAC OU SANTE"  
(E/1994/83, E/1994/38)

Mme THOMPSON (Directeur et Adjoint du Sous-Secrétaire général aux services de conférence et aux services de soutien (pour les services de soutien), Département de l'administration et de la gestion) fait savoir, s'agissant du rapport sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/1994/98), que l'on s'est rendu compte que les mécanismes interinstitutionnels de coordination existants dans le domaine de l'informatique étaient coûteux et ne répondaient pas aux besoins des Etats Membres. Le Comité administratif de coordination (CAC) a demandé un examen de la situation et a adopté une recommandation visant à établir un Comité de coordination des systèmes d'information (CCSI) pour remplacer le Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information. Le CCSI a commencé ses travaux et procède actuellement à une évaluation de toutes les publications du Comité consultatif, y compris une analyse coûts-avantages. Le système des Nations Unies prendra en charge toutes les publications jugées viables.

Pour le moment, il n'existe pas un centre de coordination unique pour les systèmes d'information car les contraintes de ressources ne permettent pas d'affecter à plein temps une personne à des activités de diffusion auprès des missions permanentes. Chaque unité est donc chargée d'un aspect des systèmes d'information. Par exemple, les Services de conférence servent de centre de coordination pour le système à disque optique. De toute évidence, la situation n'est pas satisfaisante. Le serveur Internet Gopher est déjà accessible via le PNUD et les retards sont imputables à des problèmes liés à la sécurité de l'information. Le système des Nations Unies devrait utiliser à plein le réseau Internet à New York d'ici à octobre 1994. Le courrier électronique n'est que l'un des services qui seraient assurés.

La question de l'accès sur un pied d'égalité des pays en développement au réseau Internet met en évidence la nécessité d'un programme d'action qui serait appliqué par un organisme de projet. Douze missions permanentes à New York sont reliées au système à disque optique et huit sont sur le point de l'être. Entre 10 et 20 autres devraient être reliées à ce système durant

l'exercice biennal actuel. A Genève, huit missions font partie du système. L'expansion de ce programme a été retardée par la nécessité de résoudre des problèmes internes de communication et de sécurité, mais le matériel a été commandé et le réaménagement des sites est en cours. Le système de documentation électronique est apprécié par les Etats Membres et un grand nombre de services du Secrétariat y seront aussi reliés.

M. BOTEZ (Roumanie), Vice-Président, prend la présidence.

Projet de résolution E/1994/L.43

M. KHAN (Pakistan), présentant le projet de résolution E/1994/L.43, signale que la République démocratique populaire de Corée et la Jamahiriya arabe libyenne se sont jointes aux auteurs. Il espère que la résolution sera adoptée par consensus.

Projet de résolution E/1994/L.38

Mlle BOHN (Etats-Unis d'Amérique), présentant le projet de résolution E/1994/L.38, signale que l'Australie, le Bélarus, le Canada, le Japon, le Pakistan et le Sénégal se sont joints aux auteurs. Elle espère que la résolution sera adoptée par consensus.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET QUESTIONS CONNEXES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS LES DOMAINES CONNEXES (suite) (A/49/16, Partie I; E/1994/88, E/1994/L.41)

M. DOUJAK (Observateur de l'Autriche), présentant le projet de résolution E/1994/L.41, précise que, de l'avis des auteurs, il faut, pour améliorer les modalités d'établissement des rapports économiques et sociaux et des rapports connexes, bien reconnaître la nécessité de donner à l'avance à chaque délégation des informations adéquates, de fournir des orientations précises au Secrétariat dans le domaine de l'établissement des rapports et de permettre une meilleure utilisation des ressources existantes. Le projet de résolution contient des propositions visant à contrôler et limiter la longueur des rapports, à tenir compte des contraintes de temps et des incidences financières, à ne présenter que tous les deux ou trois ans des demandes de rapports et à réduire le nombre de rapports écrits en permettant la présentation, le cas échéant, de rapports oraux. Les avantages à long terme de l'établissement d'un système de rapports de synthèse sont aussi exposés.

M. RAMOUL (Observateur de l'Algérie), parlant au nom du Groupe des 77, dit que le Groupe partage les préoccupations exprimées en ce qui concerne la longueur des rapports et le volume de la documentation. Cette question fait partie intégrante du processus de restructuration en cours et, compte tenu de sa complexité, M. Ramoul propose qu'elle soit examinée à nouveau par le Conseil à la reprise de sa session.

La séance est levée à 11 h 35.